



Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais
 Vanessa Hucke - Distributeur automatique
 Service Diversification
 56 avenue Roger Salengro
 62051 St Laurent Blangy cedex

10 septembre 2024

Chambre d'Agriculture
 Salle Leclercq
 56 avenue Roger Salengro
 St Laurent Blangy

contact :
 03 62 61 42 33
diversification@npdc.chambagri.fr

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Les chefs d'entreprise au réel peuvent prétendre à un crédit d'impôt qui s'élève à 161,28€ pour 7h de formation. Ce crédit d'impôt est plafonné à 40 heures. **Vous pouvez donc obtenir en crédit d'impôt le double du montant de la formation ! N'hésitez plus !**

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 30 août 2024.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/
chambre-agriculture-nord-pas-de-calais/



PROAGRI
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

Distributeurs automatiques de produits fermiers : les clés du succès !

MARDI 10 SEPTEMBRE
 DE 9 h à 17h

St Laurent Blangy (62)





■ Objectifs

- ☒ Comprendre et connaître les grands principes et les grandes règles de la vente directe avec pour support un distributeur automatique.
- ☒ Evaluer l'intérêt de la mise en place d'un projet de distributeur automatique de produits fermiers.
- ☒ Évaluer tous les aspects du projet pour faire les meilleurs choix.



■ Public

- ☒ Agriculteurs ayant un distributeur automatique ou souhaitant en mettre un en place



■ Tarif*

- ☒ **75€ pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial).
- ☒ **259€ pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole et autres statuts) Vous êtes salarié agricole ? Une part des frais d'inscription peut être pris en charge par OCAPIAT. Dans ce cas, vous devez les contacter AVANT inscription et AVANT le début de la formation (03.28.52.91.20)



■ Intervenant

- ☒ Camille DELAHAY et Sarah DUQUEYROIX, Conseillères Diversification à la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

*Repas en sus



■ Programme

- ☒ La réglementation liée à la vente en distributeur
- ☒ Etude des différents matériels et équipements
- ☒ L'organisation, la logistique et l'entretien
- ☒ Les contraintes techniques
- ☒ Le choix de l'emplacement
- ☒ L'offre commerciale : prix, produit, conditionnement, services associés
- ☒ L'approche économique d'un projet

Visite l'après-midi chez un agriculteur ayant mis en place un distributeur automatique pour un retour d'expérience.

Réponse impérative avant le 30 août

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE PRODUITS FERMIS (SERVICE DIVERSIFICATION)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

N° SIRET :

Nom de l'exploitation : Date et lieu de naissance :

Eligible VIVEA Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

75€ pour les cotisants VIVEA 259€ pour les non cotisants VIVEA

signature

(NB: L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint, salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).